

“constitués par acte du Parlement, par chartre ou par prescription.” Dans ce pays les missions sont, par le chapitre 19 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, reconnues de plein droit comme communautés ou corporations, avec des pouvoirs limités, il est vrai, et il suffit que cette mission existe, pour qu'elle puisse user des prérogatives que lui donne la loi; il n'est pas nécessaire pour cela qu'elle obtienne une charte soit de la Législature ou de la Couronne. *La loi générale suffit.* Et l'on doit observer que la mission catholique jouit de ce droit de même que toute autre société ou congrégation religieuse quelconque, pour les fins du culte et de l'instruction.”

Mais le Code des curés qui s'élève ainsi contre ceux qui ont voulu mettre en doute l'organisation et l'érection des missions par les autorités ecclésiastiques seules, indépendamment de l'Etat, tombe de suite dans l'erreur qu'ils commettent, lorsqu'il ajoute: “ Sous ce rapport on peut dire qu'elle (la mission) a plus de faveur que la paroisse elle-même qui a besoin d'un titre spécial pour se faire reconnaître devant les tribunaux.” Comment cela se peut-il, puis-je la même loi générale qu'il invoque en faveur de la mission, comprend et “ la mission et toute paroisse catholique non reconnue civilement comme paroisse!” Il suffit donc de citer le texte pour réfuter par le Code des Curés toute la doctrine du Code des Curés sur les paroisses canoniques.

D'ailleurs, après avoir, à la page 13, déclaré positivement que la mission jouit de plus de faveur que la paroisse elle-même, qui a besoin d'un titre spécial pour se faire reconnaître devant les tribunaux, le Code des Curés se réfute lui-même à la page 14, lorsqu'il admet que la disposition du chap. 19 des S. R. du B.-C. a pour objet de fournir aux localités qui ne sont pas érigées en paroisses, ainsi qu'aux paroisses érigées canoniquement, mais non reconnues par la loi civile, les moyens de pourvoir aux besoins du culte et de l'instruction.

Que signifient donc ces expressions du statut: *effets civils de l'érection, fins civiles de la paroisse?* Elles signifient, suivant nous, que la nouvelle paroisse, si elle renferme le nombre d'habitants voulu, pourra se constituer en municipalité distincte et former une *municipalité de paroisse*, dont les bornes et limites seront fixées d'une manière authentique et officielle, et serviront pour les fins électorales et judiciaires. En effet “ l'acte des municipalités et chemins ” de 1860, déclare que “ les habitants de chaque paroisse et de chaque township formeront une corporation ou corps politique sous le nom de: La Corporation de la paroisse (ou du township...) de...”

Nous n'avons ni le temps ni l'espace de suivre M. Pagnuelo dans le développement de cette idée, qui est réellement l'idée-mère de son livre. Il plaide vigoureusement sa thèse ou sa cause et tombe ici précisément dans la faute qu'il reproche au juge Beaudry—de n'écrire que pour défendre un côté de la question. Voici ses conclusions:

Il résulte donc, de tout ce qui précède, que la mission et la paroisse catholique s'érigent par les autorités ecclésiastiques, suivant les formes prescrites par les canons, dont l'autorité civile ne prend pas connaissance, et que la reconnaissance ou confirmation du Lieutenant-Gouverneur, par proclamation ou autrement, n'est nullement nécessaire pour assurer leur existence légale et civile. La loi générale suffit pour ces territoires comme pour les évêchés. Mais si les limites de la paroisse sont contestées, il faudra l'établir par la production du décret canonique, comme il faudrait le faire pour celles d'un évêché si on les contestait. Il serait donc utile que ces limites fussent connues de tout le monde, d'une manière authentique, pour éviter la nécessité de les prouver; c'est ce qui pourrait se faire par la publication, dans la *Gazette Officielle de Québec*, du décret d'érection; la législature ne refuserait certainement pas d'autoriser ce mode de publicité, qui serait à l'avantage de tous les habitants du pays.

Nous l'avons dit plus haut, nous ne nous sentons ni les aptitudes ni le savoir nécessaires pour adjuger sur un tel débat. Si nous avions à exprimer une impression, à laisser voir un penchant, nous dirions que la démonstration de M. Pagnuelo, surtout au point de vue légal et constitutionnel, nous semble la meilleure et la plus forte. Il y a dans son arsenal des armes, des arguments, des autorités qu'on ne connaissait pas encore. M. Pagnuelo les manie avec une habileté et une force extraordinaires. Si nous étions juge de la question, nous prendrions la cause en délibéré et demanderions un factum supplémentaire à l'autre partie, ou de nouveaux éclaircissements, avant de nous prononcer. A tout événement, nous recommandons fortement la lecture de l'ouvrage de M. Pagnuelo. Il est certainement destiné à faire sa marque, comme le dit une expression anglaise, et tous ceux qui voudront plus tard savoir à qu'il s'en tenir sur “ la liberté religieuse en Canada ” seront obligés de consulter le livre de M. Pagnuelo.

J. A. MOUSSEAU.

L'ACADÉMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE.

Entre les rues Ste. Catherine et Sherbrooke sur ce qu'on appelle le Plateau, s'élève un superbe édifice dont les tourelles gothiques frappent au loin les regards. Plus on approche de cet édifice, plus on est frappé de la beauté de ses proportions, de l'élégance et de la solidité de la structure. Et lorsqu'on pénètre dans l'intérieur on voit avec quel habileté l'architecte a su conformer son plan à l'objet de cet édifice sans altérer la pureté de l'architecture. Tout est disposé admirablement pour joindre l'utile à l'agréable, pour satisfaire l'artiste et l'homme pratique.

Pour ceux qui pensent comme nous que l'éducation pratique commerciale et industrielle était depuis des années le grand besoin de notre société, ils seront heureux d'apprendre que ce superbe édifice a été élevé pour répondre à ce besoin par les commissaires d'écoles catholiques de Montréal. Ces messieurs ont voulu montrer le cas qu'ils faisaient de ce genre d'éducation en lui dédiant cette maison magnifique et en choisissant

pour la diriger un homme de talent et de caractère, l'un de nos concitoyens les plus estimables, M. Archambault.

Les choses ont été faites princièrement; on n'a rien épargné pour que tout soit complet, aussi parfait que possible, pour donner à l'enseignement industriel et commercial toute l'efficacité désirable. On a compris dans ce cas l'importance de bien traiter et payer les professeurs suivant leur mérite, et les services qu'ils rendent et la position qu'ils occupent dans la société. Plaise au ciel que cet exemple porte ses fruits dans tout le pays!

Les nations les plus avancées, à l'heure qu'il est, sont celles qui ont compris l'obligation de faire à ceux qui instruisent la jeunesse une position honorable.

L'homme a beau avoir du dévouement, il rend généralement des services en proportion de la manière dont on les apprécie, et il ne peut en être autrement. L'instituteur dont la famille souffre est-il bien en état de mettre toutes ses facultés au service des enfants des autres? Peut-il avoir du courage et du zèle, lorsqu'il songe qu'il ruine sa santé et vit misérablement pour préparer un avenir brillant et faire des positions honorables à des milliers d'hommes?

MM. les commissaires d'écoles ont déjà commencé à apprécier les heureux effets de leur sagacité et de leur libéralité. Des professeurs de première classe ne leur manquent pas, et le nombre ainsi que les progrès des enfants sont bien de nature à les satisfaire.

Quatre-vingt ou cent mille piastres pour une académie! cela paraît bien cher, mais lorsqu'on voit à quoi on a dépensé cela, lorsqu'on a la preuve de la sollicitude avec laquelle on a cherché tout ce qui pouvait être utile au corps comme à l'intelligence des enfants, on trouve que ce n'est rien.

On ne peut jamais regretter l'argent employé judicieusement à former des générations fortes et instruites, à leur donner la vigueur du corps et de l'esprit.

INAUGURATION.

Aussi, nous ne sommes pas surpris qu'une société si brillante et si nombreuse et des personnages si remarquables aient jugé à propos d'assister à l'inauguration de cet établissement.

Lord et Lady Lisgar y étaient; on leur a présenté des adresses auxquelles ils ont répondu avec beaucoup de grâce et de bienveillance. De bons discours furent prononcés par Lord Lisgar, le Rev. M. Villeneuve, du Séminaire, M. le chanoine Fabre, de l'Évêché, dont la parole élégante et facile est toujours aimée, par l'hon. M. Chauveau, l'hon. M. Ferrier, M. Dawson et M. Chérier, qui trouve toujours, dans de pareilles circonstances, de belles pensées et un langage distingué.

Le Rev. M. Villeneuve a été fort applaudi. Il a parlé des progrès de l'éducation dans ce pays et mentionne les noms de l'hon. M. Chauveau et de Sir George comme exemples de ce qu'elle a produit dans ce pays.

Une démonstration en faveur de M. Chauveau termina la cérémonie. Un certain nombre de citoyens de Montréal, profitant du passage dans notre ville du ministre de l'Instruction Publique, s'étaient réunis pour lui offrir un milieu de table en argent.

Sur le piédestal de cette pièce d'orfèvrerie étaient incrustées les armes de la Province de Québec, le sceau de l'Instruction Publique, ainsi que l'inscription suivante:

“Présenté à l'hon. P. O. Chauveau, Ministre de l'Instruction Publique, pour la Province de Québec, par la Cité de Montréal, le 19 juin 1872.”

En l'absence de son Hon. le Maire, retenu par une indisposition, M. C. S. Chérier lut l'adresse suivante, qu'il fit précéder de remarques dont voici à-peu-près la teneur:

Nous, le Maire et les Citoyens de Montréal, avons cru ne pouvoir choisir une plus heureuse circonstance, que celle qui vous amène dans notre ville et dans cette maison, pour vous offrir un témoignage sensible de notre gratitude et de notre admiration sincère.

Sans parler du mouvement que vous avez imprimé à la littérature canadienne, dans un âge où il est rare que les débuts soient un succès, nous aimons à nous rappeler les douze années pendant lesquelles nous avons eu l'honneur de vous compter au nombre de nos concitoyens, titre contre lequel rien, nous l'espérons, ne pourra prescrire.

Si les deux grandes nationalités qui forment notre ville ont été heureuses pendant ce temps de trouver dans votre parole, toujours applaudie et toujours éloquente, un puissant auxiliaire pour toutes leurs réunions littéraires, charitables et scientifiques, nous croyons pouvoir exprimer que nous sommes en ce moment l'écho de tous nos compatriotes, sans distinction d'origine ni de croyance.

Placé à la tête de l'Instruction, vous n'avez épargné ni soucis, ni fatigues pour opérer cet heureux changement qui se manifeste à tous les regards, et qu'ils suffirait pour en rendre le souvenir impérissable, de résumer dans ce que nous admirons ici.

Chargé maintenant des destinées de la Province de Québec, vous avez favorisé le progrès et l'industrie par des mesures sur l'immigration, la colonisation et sur les chemins de fer, questions d'une si haute importance aujourd'hui.

C'est donc à juste titre que nous formons des vœux pour votre prospérité; et les Citoyens de Montréal sont heureux de saisir cette occasion pour vous témoigner publiquement la profonde sympathie qu'ils ont éprouvée, et qu'ils éprouvent pour vous, pour votre famille, mais surtout pour Madame Chauveau, à qui ils vous prient d'en faire agréer l'expression sincère.

Immédiatement après la lecture de l'adresse, M. Chérier ajouta les réflexions qui suivent:

Je vous félicite, M. le Ministre, de ce que Son Excellence le Gouverneur Général a bien voulu honorer de sa présence l'inauguration de cette magnifique bâtisse, et s'associer au témoignage d'estime que les citoyens vous donnent en ce moment. C'est une preuve de plus du dévouement de Son Excellence à la

cause de l'éducation, cause qui aura toujours un grand prix aux yeux de ceux qui sont appelés à présider aux destinées des peuples et qui l'ont fait avec le même succès que son Excellence.

En parlant ici des beaux arts et de la littérature, je ne puis oublier que Son Excellence a négocié l'indépendance complète des Isles Ioniennes, que c'est sous cette administration qu'elles sont devenues encore une fois—partie intégrante du Royaume des Hellènes, de cette terre classique de la liberté, de ce territoire habité par un peuple qui à la vérité n'a pu résister aux armes des conquérants de l'Univers, mais qui a su à son tour subjugué ses vainqueurs par l'influence de la science et des lumières.

Cet événement comptera dans la carrière diplomatique de Son Excellence dont il formera l'un des plus beaux ornements: il sera aussi pour lui une source de reminiscences agréables et un titre de gloire aux yeux de la postérité.

M. Chauveau qui ne chercha pas à faire de l'éloquence, ce jour-là, a été heureux, cependant dans toutes ses remarques, et distingué dans sa manière d'agir. Quelques personnes s'attendaient à un effort oratoire de sa part, mais il a cru que dans cette circonstance il fallait être court et sobre.

En somme, c'est une de ces démonstrations qui méritent d'être louées, car elles font leur marque dans la société et y jettent une bonne semence d'idées et de sentiments.

Nous croyons devoir nommer les commissaires d'écoles à qui nous devons de si belles et belles choses depuis quelques années. L'œuvre qu'ils accomplissent est d'autant plus méritoire qu'elle est moins brillante et ne rapporte aucun avantage pécuniaire.

Nous avons déjà mentionné le zèle de MM. L. Bélanger et de M. P. S. Murphy, ajoutons les noms de M. le curé Rousselot, de M. le chanoine Leblanc, de M. Ed. Murphy et de M. le Secrétaire Desnoyers qui partage avec M. Archambault le mérite d'une grande partie des succès obtenus.

LE MONUMENT PROULX.

Les citoyens de la paroisse de Ste. Marie de la Beauce, mus par un sentiment de légitime reconnaissance, sont sur le point d'ériger dans leur église, sur la tombe de leur digne et vénéré pasteur, feu Messire L. Proulx, V. G., un monument funèbre.

Les citoyens de cette localité en élevant un tel monument sur la tombe de leur bien-aimé pasteur, vont noblement payer une dette de reconnaissance qu'ils doivent à sa mémoire. C'est un acte qui honore hautement tous ceux qui y ont mis la main.

L'inscription est écrite en langue française et est ainsi conçue:

ICI REPOSE

MESSIRE LOUIS PROULX,

VICAIRE-GÉNÉRAL,

CURÉ DE CETTE PAROISSE PENDANT 20 ANS,

MORT LE 6 JUILLET 1871, AGÉ DE 67 ANS.

—O—

ÉTERNELLE RECONNAISSANCE

AU DIGNÉ PASTEUR QUI A ÉRIGÉ CETTE ÉGLISE,

FONDÉ LE COLLÈGE, AGRANDI LE COUVENT,

BÂTI LE PRESBYTÈRE, INSTRUIT ET ÉDIFIÉ

PAR SES EXEMPLES

ET PAR SON ÉLOQUENCE.

“SEIGNEUR, J'AI AIMÉ LA BEAUTÉ DE VOTRE MAISON.”

—O—

Le marbre qui porte l'inscription ci-dessus est d'une blancheur et d'une pureté que n'effacerait pas celui de Paros. La croix, l'encensoir et les burettes, sculptés en bosse, qui surmontent l'inscription ainsi que les autres décorations sont d'un goût exquis et extrêmement bien ciselés. Ce monument doit sortir de la boutique de MM. Félix et J. Morgan, sculpteurs, et c'est assez de dire qu'il est parfait sous le rapport de l'élégance et de la finesse d'exécution.

J. A. MALOUIN.

A TRAVERS MES LIVRES.

Si j'aime la toilette!

Demandez-moi donc

Si la fleur coquette

Fuit le papillon.

Les fleurs et les femmes

Ont le même cœur,

Ont les mêmes flammes,

La femme et la fleur.

Toujours sur la terre,

Coquette et légère

La femme sera.

Tra, la, la, la.

Celui qui a fait ces vers, gracieux et sautillants comme une fillette de quinze ans, connaissait bien la femme. Sa poésie n'est pas seulement très jolie, mais elle est vraie...

Voyez la parisienne, après les infamies et les épouvantables malheurs de l'année terrible, chantée par Victor Hugo? Est-ce que la toilette est plus raisonnable, plus sérieuse, moins extravagante et moins ruineuse qu'avant la guerre? Loin de là, s'il faut en croire le correspondant du *Times* de Londres.

••

Le correspondant du journal de la cité a recherché dans l'étude des fantaisies somptuaires de la parisienne un indice des tendances sociales du jour; est-il nécessaire de dire que le résultat de ses observations ne corrobore nullement l'opinion de ceux qui prétendent que les épreuves de l'année dernière ont réformé l'esprit et le cœur des français, et que Paris se régénère?

C'est le même esprit que sous l'empire, la même rage de briller, la même fureur de l'éclat, ce qui suppose les mêmes habitudes sociales, les mêmes spéculations politiques et commerciales, les mêmes tripotages financiers, à la Bourse et ailleurs.